

Lever de soleil depuis la Dent de Vaulion  
« Un soleil qui se lève est plein d'espoir »

### LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes et chers habitants,

En cette période très compliquée, où le Covid ne nous lâche pas et nous accompagne toujours, une vigilance de tous les instants est nécessaire.

La Municipalité vous remercie de suivre et de vous tenir aux nouvelles mesures de protection édictées par les autorités supérieures de ce pays. Elle vous demande de continuer à garder confiance pour les semaines à venir.

Pour le bien de chacune et chacun, la plupart des manifestations sont annulées ou reportées. Elles n'en seront que plus belles le jour venu.

Nos pensées vont aux personnes qui ont perdu des êtres chers ou qui vivent une situation compliquée.

Bonne lecture de notre Eclépanais

Claude Dutoit, Syndic

#### Sommaire :

- Covid-19
- Contrôle des habitants
- Déchetterie
- Taxe déchetterie étudiants
- Conseil communal
- Assemblée de commune
- Piscines saisonnières
- Cartes journalières CFF
- Recensement des chiens
- Contrôle de l'air
- Articles à ne pas jeter dans les toilettes
- Feu de l'Avent
- Fenêtres de l'Avent
- Noël des aînés
- Commande de vin
- Commande de sapins de Noël

# COVID 19

## La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

À partir du 29 octobre dans toute la Suisse :

**Interdiction des manifestations et des rassemblements**

50+ Pas de manifestations de plus de 50 personnes

10+ Pas plus de 10 personnes pour les réunions de famille et les rencontres entre amis

15+ Interdiction des rassemblements de plus de 15 personnes dans l'espace public (depuis le 19.10)

Exceptions: assemblées parlementaires et communales, manifestations politiques, récoltes de signatures

**Règles pour la culture et le sport**

Interdiction des activités sportives et culturelles de plus de 15 personnes. Exceptions: entraînements et répétitions pour les moins de 16 ans et les professionnels. Règles plus strictes pour les chorales et les sports de contact.

**Enseignement à distance pour les hautes écoles** (dès 2.11.)

**Fermeture des discothèques et des boîtes de nuit**

**Règles pour les bars et les restaurants**

4 personnes maximum par table

Fermeture de 23 h à 6 h

Obligation de consommer assis et fournir ses coordonnées

**Extension de l'obligation de porter un masque**

Dans les lieux suivants (en plus des transports publics, arrêts et espaces clos accessibles au public):

- Écoles à partir du secondaire II
- Travail à l'intérieur (sauf si les distances peuvent être respectées)
- Espaces extérieurs des restaurants, magasins, etc., et zones urbaines à forte affluence
- Espaces publics si l'on ne peut pas garder ses distances

Exceptions: enfants de moins de 12 ans, personnes avec certificat médical

Attention: règles plus strictes dans certains cantons

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesrat  
Conseil fédéral  
Consiglio federale  
Cussegl federal  
Federal Council

**Ce qui ne change pas :**

- Réduire les contacts
- Travailler à la maison si possible
- Respecter les règles d'hygiène des mains
- Respecter les distances

Nouveau coronavirus Actualisé au 19.10.2020

## VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

### Plus important que jamais : stopper l'augmentation des cas.



Garder ses distances.




Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Masque obligatoire dans les établissements et les espaces publics clos ainsi que dans les transports publics.




Travailler à domicile si possible.



Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.




Ne pas se serrer la main.



Aérer plusieurs fois par jour.




Pas de rassemblements spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.




Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

## FORMALITÉS DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Les bureaux de l'administration communale restent ouverts en cette période.

Afin d'éviter au plus les contacts, nous avons la possibilité de traiter vos demandes par mail ou par téléphone telles que :

- Attestations de domicile
- Annonces de départ
- Demandes de permis étrangers
- ou toute autre formalité...

### Conditions : le paiement doit avoir été effectué avant l'envoi de documents.

Font exception les annonces d'arrivée et les demandes de cartes d'identités où la présence du citoyen est obligatoire.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement ou demande particulière

- par mail à : [controle.habitant@eclepens.ch](mailto:controle.habitant@eclepens.ch)
- par téléphone au : 021 866 72 12

### ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaires d'ouverture

Lundi	Fermé
Mardi	09h00 à 11h00 16h00 à 18h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	09h00 à 11h00

## DÉCHETTERIE

La déchetterie reste également ouverte aux horaires habituels. Les règles suivantes devront être observées :

### ❖ HYGIÈNE DES MAINS

- ☞ Se désinfecter les mains à l'arrivée sur le site
- ☞ Eviter de toucher les surfaces et les objets
- ☞ Les clients se débarrassent eux-mêmes de leurs déchets (aide en cas de besoin)

### ❖ GARDER SES DISTANCES

- ☞ Respecter les distances de marquage au sol et garder une distance d'un mètre cinquante
- ☞ le port du masque est obligatoire
- ☞ respecter les consignes qui vous seront signifiées par les employés de la déchetterie

### DÉCHETTERIE

Horaires d'ouverture

Lundi	07h30 à 09h00
Mercredi	16h00 à 18h00
Samedi	08h30 à 11h30

Employés communaux :  
079 219 32 09  
Etienne Morier-Genoud :  
079.254.07.83

## TAXE DÉCHETTERIE POUR ÉTUDIANTS

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une [attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours](#) soit déposée au bureau communal [avant le 30 novembre 2020](#). Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis [chaque année](#).

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 24 septembre 2020 :

- d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2019 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2019
- d'accepter le projet d'arrêté communal d'imposition tel que présenté pour les années 2021-2022 et de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation (taux maintenu à 46 %)

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : [www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch).

## MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Vous habitez Eclépens ? Vous avez envie de participer à la vie politique du village ?

Alors venez assister à la séance d'informations en vue des élections de mars 2021

**LE JEUDI 3 DECEMBRE 2020 A 19H30**  
**À LA GRANDE SALLE**  
*(Rue du Village 1 – derrière l'Auberge communale)*

Présentation du rôle du Conseil communal et de la Municipalité, questions et réponses ...

Monsieur François Reymond, Président du Conseil communal, et les membres de la Municipalité vous invitent à venir nombreux découvrir les rôles des autorités législatives et exécutives du village. Nous avons besoin de vous, il y a, à chaque élection, des places à repourvoir!

## PISCINES SAISONNIÈRES



Nous vous rappelons que les piscines saisonnières doivent impérativement être démontées pendant la saison hivernale. Pour ce faire, il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

## CARTES JOURNALIÈRES CFF

La Municipalité a renouvelé pour 2021 la collaboration avec la commune de La Sarraz pour l'achat de cartes journalières CFF.

Vous pourrez continuer de vous procurer des cartes au prix préférentiel de Fr. 40.- pièce.

Ces cartes peuvent être réservées via le formulaire en ligne sur le site internet de la commune de La Sarraz :

<https://www.lasarraz.ch/vivre-a-la-sarraz/transports/cff-cartes-journalieres.html>,

par téléphone au 021 866 02 24 ou directement au guichet de la bourse communale de La Sarraz :



- lundi de 13h30 à 16h30
- mardi de 07h45 à 11h00
- mercredi de 13h30 à 18h00
- jeudi de 07h45 à 11h00
- vendredi de 13h30 à 16h30

Après réservation, les cartes doivent impérativement être retirées dans les 5 jours ouvrables suivant la réservation, faute de quoi elles seront remises en vente.

### Offre last minute :

Si des cartes sont encore disponibles pour le jour même, ces dernières sont mises en vente au guichet de l'administration de La Sarraz (pas de réservation possible)

- le lundi, le mercredi et le vendredi à **Fr. 10.00 dès 13h30**
- le mardi et le jeudi à **Fr. 20.00 de 7h45 jusqu'à 11h00**

Le calendrier des disponibilités peut être consulté sur le site [www.lasarraz.ch](http://www.lasarraz.ch)

---

## RECENSEMENT DES CHIENS

Tous les propriétaires de chien(s) sont informés **qu'ils sont tenus d'annoncer au bureau communal** jusqu'au 15 février 2021 :

- les chiens acquis ou reçus en 2020;
- les chiens nés en 2020 et restés en leur possession;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2020;
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.



### **Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.**

Il est à rappeler que chaque chien doit être muni d'une puce électronique pour identification. Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au contrôle des habitants.

Nous vous rappelons l'art. 30 du Règlement de Police qui stipule que toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public.

Merci également aux propriétaires qui se donnent la peine de ramasser les excréments de leur chien.

## CONTRÔLE DE L'AIR

A la suite de plusieurs épisodes d'odeurs suspectes flottant dans le village, la Municipalité a rencontré la Direction Générale de l'Environnement (DGE). La commune est dans l'attente de la procédure à suivre pour la pose d'une station de contrôle de l'air sur son territoire.

## LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE - RAPPEL

**Les toilettes ne sont pas une poubelle. Evacuez vos articles hygiéniques correctement.**

Les articles hygiéniques, les restes de nourriture, de médicaments ou de produits chimiques d'entretien ménager n'ont pas leur place dans vos toilettes. Votre commune met à disposition les informations et les points de récolte nécessaires pour une évacuation appropriée.



**Ces articles doivent finir à la poubelle, car ils bouchent les canalisations d'eaux usées et les pompes**



-  Couches-culottes
-  Fil dentaire, coton-tiges
-  Lingettes humides
-  Tampons et serviettes hygiéniques
-  Rondelles cosmétiques
-  Litière pour chat
-  Préservatifs et autres ...

**Les lingettes humides détruisent les pompes ! Les toilettes ne sont pas une poubelle.**

Lingettes humides, serviettes hygiéniques, couches-culottes, préservatifs, restes de nourriture, médicaments, rondelles cosmétiques, litière pour chat etc. doivent finir à la poubelle et non pas dans les toilettes !



**Les toilettes ne sont pas une poubelle**

Die Toilette ist kein Müllschluckler  
 Il WC non è una pattumiera  
 A toilet is not a rubbish dump  
 A sanita não é uma conduta de lixo  
 El retrete no es un cubo de la basura  
 Туалет - не мусоропровод  
 تجنب إلقاء المهملات في المراحيض  
 आपका शौचालय गंदी फिसलपट्टी नहीं है  
 اب کا بیت الخلا کورڑا کرکٹ کا دالہ نہیں ہے  
 توالت شما سببتم شوتینگ زیاله نیست  
 厕所不是垃圾槽  
 Tualeti nuk është ulluku i mbetjeve  
 Toalet nije kanta za otpatke



© www.vsa.ch, Design: Axel S. Bott

## FEU DE L'AVENT



En raison de la pandémie, aucun culte n'a été célébré à l'Eglise d'Eclépens depuis le mois d'avril.

Afin de marquer une présence dans la commune, la paroisse propose d'allumer

**un feu de l'Avent**

**le dimanche 6 décembre 2020 à 17h30**

à côté du bâtiment Polyvalent

Ce feu brûlera le temps d'un message et de quelques chants.

Toutes les mesures sanitaires en vigueur ce jour-là seront prises et le port du masque sera obligatoire.

---

## FENÊTRES DE L'AVENT

Les fenêtres de l'Avent ne pourront malheureusement pas être renouvelées selon la même formule que les années précédentes.

Cependant, que ce soit de manière individuelle ou collective, nous vous invitons à faire place à l'imagination pour illuminer le village afin d'y apporter un peu de lumière et de gaieté en cette période particulièrement difficile.

Pas d'inscription au préalable pour la date, vous êtes libres de mentionner ou non une date de votre choix.



Pour 2021, nous sommes à la recherche d'une personne souhaitant reprendre l'organisation du calendrier de l'avent communal, en remplacement de Mme Jacqueline Niklaus qui a officié durant plusieurs années et dont nous saisissons l'occasion de la remercier chaleureusement pour son engagement.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

---

## NOËL DES AÎNÉS - ANNULATION

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, la Municipalité se voit contrainte d'annuler le Noël des aînés prévu le 11 décembre prochain.

Un courrier personnalisé parviendra prochainement aux personnes concernées.



## COMMANDE DE VIN

En raison des restrictions liées au COVID-19, la vente de vin prévue à la buvette du foot le mercredi 25 novembre prochain est annulée.

Vous avez néanmoins la possibilité de passer votre commande au moyen du bulletin ci-dessous en mentionnant la quantité désirée, votre adresse et votre N° de téléphone. Elle vous sera livrée par la suite à votre domicile par les employés communaux et une facture vous parviendra ultérieurement

Nombre	Désignation	Contenance	Prix unitaire	Prix total
	Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-	
	Pinot noir	50 cl	Fr. 9.-	
	Pinot noir	70 cl	Fr. 12.-	
	Pinot noir	140 cl	Fr. 28.-	
	Pinot noir	140 cl caissette	Fr. 35.-	
	Carton	6 verres	Fr. 20.-	



Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Signature : .....

Bulletin à retourner au bureau communal

Par mail : [admin@eclpens.ch](mailto:admin@eclpens.ch)

Par courrier : Rue du Village 24 – CP 12, 1312 Eclépens

## COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

Cette année la commune devant commander les sapins de Noël pour la distribution prévue le 19 décembre prochain, nous avons besoin de connaître le nombre de sapins à mettre à disposition. A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le bulletin ci-dessous.

Malgré cet achat, les sapins restent offerts aux habitants du village.

**Seules les personnes préalablement inscrites au moyen du bulletin ci-dessous auront droit à un sapin (un seul sapin par famille).**

Bulletin à retourner **avant le lundi 19 novembre 2020.**

Par mail : [admin@eclpens.ch](mailto:admin@eclpens.ch)

Par courrier : Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens

Par téléphone : 021 866 72 12

✂-----



Nom – Prénom : .....

Signature : .....